



bpost
Société anonyme de droit public

Centre Monnaie, 1000 Bruxelles

N° d'entreprise 214.596.464 (RPM Bruxelles)

(“bpost SA”)

VOTE PAR CORRESPONDANCE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES DE LA SOCIÉTÉ DU 14 MAI 2014
À 10H00

Ce formulaire papier dûment complété, daté et signé doit être retourné dans sa version originale par courrier pour le **8 mai 2014 à 16h00** (heure belge) au plus tard à :

Euroclear Belgium
À l'att. du Département Issuer Relations
Boulevard du Roi Albert II, 1
1210 Bruxelles (Belgique)

Les formulaires de vote reçus en retard ou ne répondant pas aux formalités requises seront refusés.

Le/la soussigné(e) (nom et prénom/dénomination de la société) :

.....
Domicilié(e) à/dont le siège social est établi à:

Propriétaire
de

.....
quantité

actions dématérialisées (*)
actions nominatives (*)

de bpost SA

(*) biffer la mention inutile

vote par correspondance comme suit concernant les résolutions mentionnées ci-après, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la Société qui se tiendra à Bruxelles le 14 mai 2014 à 10h00 (heure belge) :

1. Approbation des comptes annuels statutaires de bpost SA au 31 décembre 2013, y compris l'affectation du résultat.

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des Actionnaires décide d'approuver les comptes annuels statutaires de bpost SA concernant l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013 et l'allocation des résultats qui y est reprise, ainsi que la distribution d'un dividende brut de 1,13 EUR par action. Après déduction de l'acompte sur dividende de 0,93 EUR brut payé le 12 décembre 2013, le solde du dividende s'élève à 0,20 EUR brut, payable à compter du 22 mai 2014.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

2. Approbation du rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des Actionnaires décide d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

3. Décharge aux administrateurs.

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de donner décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

POUR		CONTRE		ABSTENTION	
------	--	--------	--	------------	--

4. Décharge aux commissaires.

Proposition de résolution : l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de donner décharge aux commissaires pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2013.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------

5. Nomination d'un administrateur.

Proposition de résolution : sur proposition du Conseil d'Administration et recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, l'Assemblée Générale des Actionnaires, à l'exception de l'Etat belge et de la SFPI, décide de nommer Ray Stewart en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société pour un terme renouvelable de six ans venant à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------

6. Nomination d'un administrateur.

Proposition de résolution : sur proposition du Conseil d'Administration et recommandation du Comité de Rémunération et de Nomination, l'Assemblée Générale des Actionnaires, à l'exception de l'Etat belge et de la SFPI, décide de nommer Michael Stone en tant que membre du Conseil d'Administration de la Société pour un terme renouvelable de six ans venant à échéance après l'Assemblée Générale Ordinaire de 2020.

POUR	<input type="checkbox"/>	CONTRE	<input type="checkbox"/>	ABSTENTION	<input type="checkbox"/>
------	--------------------------	--------	--------------------------	------------	--------------------------

- I. Les actionnaires qui votent en retournant dûment ce formulaire ne pourront plus, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, voter en personne ou par procuration pour le nombre d'actions susmentionné.
- II. Le présent formulaire sera considéré intégralement nul et non avenu si l'actionnaire n'a pas indiqué ci-dessus son choix concernant un ou plusieurs sujets inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée.

- III.** Dans l'éventualité où l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ne serait pas à même de délibérer valablement ou devrait être reportée pour quelque raison que ce soit, ce formulaire de vote par correspondance resterait valable pour toute assemblée ultérieure ayant le même ordre du jour ou un ordre du jour similaire. Toutefois, cette disposition ne s'applique que si le soussigné a rempli en temps utile les formalités requises pour participer et prendre part au vote à ladite Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires ultérieure.

- IV.** Si la Société publie, au plus tard le 29 avril 2014, un ordre du jour modifié pour l'Assemblée en vue d'inclure de nouveaux sujets ou des propositions de résolutions à la demande d'un ou de plusieurs actionnaires, en exécution de l'Article 533ter du Code belge des Sociétés, le présent formulaire de vote par correspondance restera valide concernant les sujets figurant initialement à l'ordre du jour auxquels ils se rapportent, dans la mesure où le formulaire aura été valablement notifié selon les formalités requises avant publication de l'ordre du jour modifié. Nonobstant ce qui précède, les votes émis au moyen du présent formulaire concernant les sujets mentionnés à l'ordre du jour pour lesquels de nouvelles propositions de résolutions sont proposées, seront nuls et non avenus.

Établi à :

Le :

(signature(s))

Nom* :

Titre :

**Si la signature se fait pour le compte d'une société, il convient de préciser le nom, le prénom et le titre de la ou des personnes physiques signataires et de fournir les documents justificatifs attestant leurs pouvoirs de représentation.*